



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement

Question écrite n° 8796

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy rappelle à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer la nécessité de mettre en place dans les départements d'outre-mer une véritable restauration scolaire fondée sur un matériel moderne et fonctionnel, et complétée par des espaces d'accueil et d'animation de qualité. Il lui demande ce qu'il pense faire pour aller en ce sens et pour augmenter le niveau des dotations de la prestation Accueil Restauration scolaire.

Texte de la réponse

Il est rappelé à l'honorable parlementaire, dont les préoccupations ne peuvent qu'être partagées par le Gouvernement, que le FASSO avait pour fondement la disparité des régimes des allocations et des autres prestations familiales entre la métropole et les départements d'outre-mer. En ce qui concerne les allocations familiales, cette différence de traitement a pris fin au 1er juillet 1993, ce qui justifie une réduction du montant affecté directement à la restauration scolaire. De 411 MF en 1991, ce montant est passé à 282 MF en 1994, et ne devrait plus diminuer significativement. La réduction de crédit de 140 MF environ à ce titre est à rapporter aux 1 040 MF que rapporte en année pleine aux familles des départements d'outre-mer l'alignement des allocations familiales. S'agissant de la qualité des locaux, il est rappelé qu'il s'agit, pour l'enseignement primaire, d'une responsabilité des communes, avec l'aide de dotations budgétaires de droit commun. Pour ce qui concerne l'animation, les préoccupations de l'honorable parlementaire peuvent recevoir une réponse avec participation de l'Etat dans le cadre des contrats d'aménagement du temps de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8796

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4318

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1404